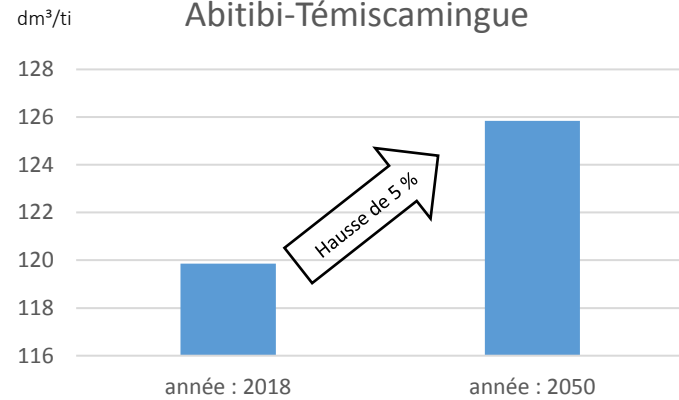
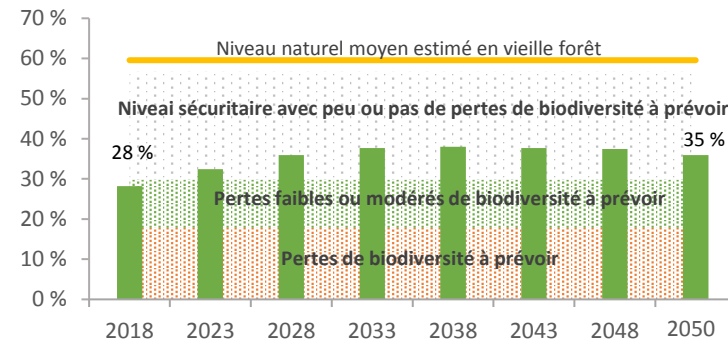


Des retombées visibles en 2050

Volume moyen des tiges SEPM
Abitibi-Témiscamingue



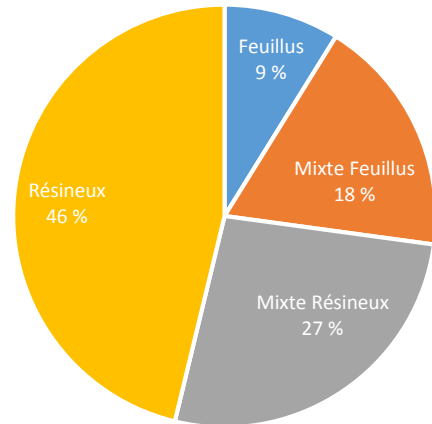
Niveaux de vieilles forêts selon la stratégie de
restauration proposée



NOTRE VISION DE LA FORÊT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

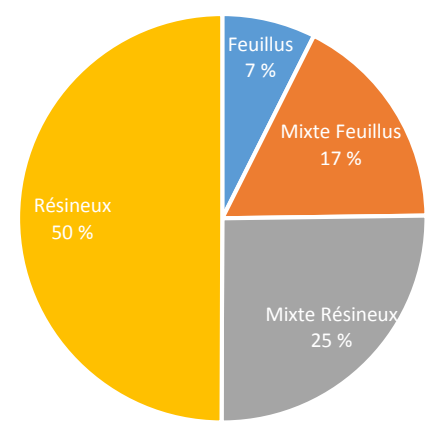
Nous travaillons pour nous assurer que la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue soit en **santé**, reconnue pour sa **biodiversité**, soutenue par un modèle de **connaissance avancée**, par l'application d'une **silviculture adaptée** et par une **productivité forestière accrue**. Elle contribue ainsi au développement des gens qui y vivent.

Répartition du couvert forestier en 2018

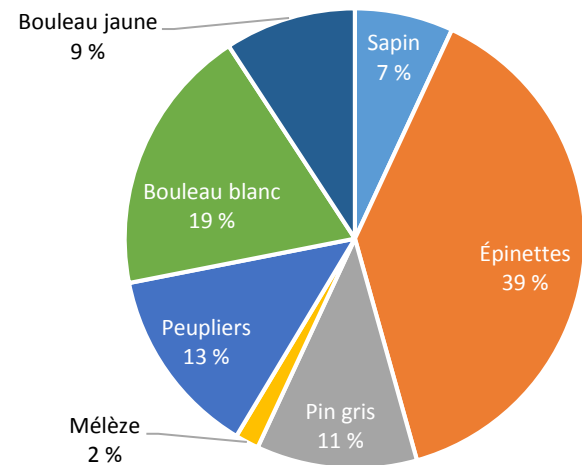


Augmentation du couvert forestier résineux à 50 %

Répartition du couvert forestier en 2050

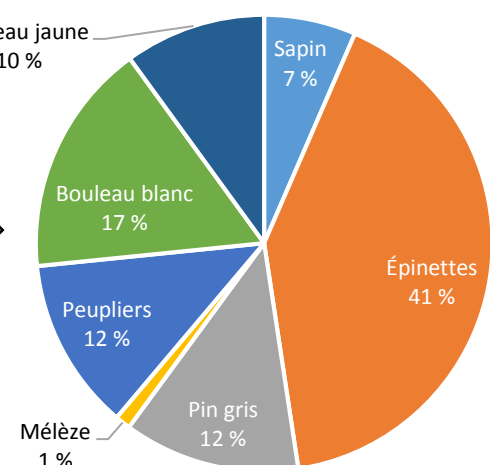


Volume de bois sur pied en 2018



Augmentation de la présence d'épinettes

Volume de bois sur pied en 2050



* À partir des données de simulation les plus à jour du Forestier en chef

Plan de mise en œuvre 2019-2023

AXE	SYLVICULTURE ET PRODUCTIVITÉ FORESTIÈRE	BIODIVERSITÉ		CONNAISSANCE		MILIEU RÉGIONAL	
ORIENTATIONS	1. Améliorer le rendement de la forêt en qualité et quantité	2. Conserver les principaux attributs des forêts naturelles	3. Faire face aux changements climatiques	4. Documenter les interventions sylvicoles	5. Améliorer et promouvoir les connaissances forestières	6. Prendre en compte les enjeux du milieu régional et des communautés autochtones	7. Valoriser une culture forestière
OBJECTIFS	1.1 Réaliser la stratégie d'aménagement en appliquant le <i>Guide d'aménagement des forêts</i> selon un gradient d'intensité de la sylviculture de la région, tant dans les forêts résineuses que feuillues.	2.1 Aménager la forêt pour que la structure d'âge s'apparente à celle qui existe dans les forêts naturelles grâce à la mise en œuvre des plans de restauration.	3.1 Réaliser du reboisement spécifiquement pour permettre de fixer du carbone.	4.1 Documenter les interventions sylvicoles qui permettent la restauration ou le maintien de la forêt à structure interne complexe supportant une grande diversité d'espèces fauniques et floristiques.	5.1 Utiliser les technologies telles, les photos aériennes à haute résolution et les données Lidar pour prescrire et suivre les travaux d'aménagement forestiers.	6.1 Capter les enjeux applicables à l'échelle régionale et assurer leur analyse en synergie avec l'ensemble des tables GIRT et des communautés autochtones.	7.1 Hausser les volumes de travaux d'aménagement forestier offerts aux communautés autochtones.
INDICATEURS ET CIBLES	1.1.1 Pourcentage des superficies aménagées selon un gradient intensif. - Cible : 30 % annuellement. 1.1.2 Pourcentage des plants d'épinettes reboisés avec des plants de niveaux d'amélioration élevés (V2). - Cible : 75 % d'ici 2023. 1.1.3 Quantité de travaux non commerciaux réalisés pour améliorer la qualité des peuplements de bouleaux jaunes et de feuillus nobles. - cible : 100 ha/an. 1.1.4 Pourcentage de hausse du volume moyen des arbres matures SEPM. - cible : 5 % d'ici 2050.	2.1.1 Pourcentage de vieille forêt présente sur le territoire. - Cible : passer de l'état actuel de 28 % à 35 % d'ici 2050.	3.1.1 Nombre d'hectares de reboisements supplémentaires visant à séquestrer du carbone. - Cible : 5 000 ha d'ici 2023.	4.1.1 Rapport avec recommandation d'amélioration produit. - Cible : mars 2021.	5.1.1 Remplacer des inventaires terrain par l'utilisation des nouvelles technologies. - Cible : baisse de 25 % du nombre de placettes échantillons d'ici 2023. 5.1.2 Diffuser les utilisations effectuées par les unités de gestion. - Cible : Tenir une rencontre annuelle. 5.1.3 Rencontre d'échange régional avec les partenaires du milieu. - Cible : 2 fois d'ici 2023.	6.1.1 Schéma de la démarche de fonctionnement régional rédigé. - Cible : mars 2020.	7.1.1 Offre de formation technique. - Cible : offre faite auprès des 7 communautés algonquines résidentes. 7.1.2 Variation du volume de travaux octroyés annuellement. - Cible : hausse de 10 %/an.
OBJECTIFS	1.2 Se doter d'une stratégie de production de bois régionale concertée.	2.2. Augmenter la présence des résineux dans le paysage, principalement l'épinette noire (EPN), l'épinette blanche (EPB), le pin rouge (PIR) et le pin blanc (PIB).		4.2 Comparer les plantations de 25 ans et plus avec les modèles de rendement escomptés.	5.2 Collaborer à des projets de recherche en partenariat avec un organisme de recherche.	6.2 Recevoir des recommandations concertées des tables GIRT et des communautés autochtones en tout temps et les analyser pour en tenir compte dès que possible.	7.2 Appuyer les organismes du milieu dans la mise en place d'activités visant la valorisation de la culture forestière et y participer activement.
INDICATEURS ET CIBLES	1.2.1 Consultation réalisée auprès des MRC, des industriels forestiers, des entreprises sylvicoles, des communautés autochtones et des TLGIRT. -Cible : septembre 2020. 1.2.2 Stratégie régionale de production de bois produite. - Cible : décembre 2020.	2.2.1 Ratio de reboisement en épinettes (EPN, EPB). - Cible : 70 %. 2.2.2 Superficie reboisée avec les pins (PIR, PIB). - Cible : 160 ha/an. 2.2.3 Pourcentage de peuplement résineux sur le territoire. - Cible : 50 % d'ici 2050.		4.2.1 Rapport de comparaison produit. - Cible : mars 2020.	5.2.1 Nombre de projets de recherche fait avec la collaboration des employés de la direction régionale. - Cible : 2 projets d'ici 2023.	6.2.1 Nombre de recommandations reçues et analysées. - Cible : 100 %.	7.2.1 Nombre de nouvelles initiatives avec la collaboration de la direction régionale. - Cible : 5 initiatives d'ici 2023.
OBJECTIFS	1.3 Maximiser l'ensemble des budgets octroyés annuellement pour la réalisation des travaux d'aménagement forestier et investir dans la réhabilitation des strates dégradées.			4.3 Réaliser les suivis forestiers permettant d'assurer la conformité et l'efficacité des traitements sylvicoles.	5.3 Informer nos employés, Rexforêt et nos partenaires par rapport aux projets de recherches et essais techniques.		
INDICATEURS ET CIBLES	1.3.1 Taux d'investissement des budgets de travaux non commerciaux. - Cible : 100 % des budgets de la région. 1.3.2 Montants investis dans la réhabilitation des strates dégradées. - Cible : 5 % des budgets.			4.3.1 Rapport régional de l'état des forêts produit annuellement. - Cible : avril de chaque année.	5.3.1 Nombre de conférences régionales organisées pour présenter des résultats de recherche ou d'essais techniques. - Cible : 5 conférences d'ici 2023.		